

# Mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les établissements scolaires

15 JANVIER 2020

Christine TOURAT  
Conseiller de prévention départemental

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

# TEXTES

- Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 relative au Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS)

- [Instruction NOR](#) : INTK1711450 du [12 avril 2017](#)

Bulletin officiel n°15 du 13 avril 2017

Sécurité

Instruction relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les

établissements scolaires

- Guide des [directeurs d'école](#) et [chefs d'établissement](#) (24 août 2016)

# Instruction NOR : INTK1711450 du 12 avril 2017

- Coordination avec la collectivité et les services de Police et de Gendarmerie (Référent sûreté) (conseils techniques protection des espaces scolaires et PPMS)
- Consignes Vigipirate
- Plan particulier de mise en sûreté et diagnostic de sécurité
- Exercices de sécurité (incendie, PPMS)
- Plans des locaux des établissements scolaires (Chaque mise à jour des plans des locaux est transmise à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale)

# REFERENTS SURETE

## PPMS – PROTECTION DE L'ESPACE SCOLAIRE

ZONE POLICE [ddsp37-referent-surete@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp37-referent-surete@interieur.gouv.fr)

- Brigadier-chef Gaudicheau / [frank.gaudicheau@interieur.gouv.fr](mailto:frank.gaudicheau@interieur.gouv.fr)  
02 47 33 80 69
- Major Barribaud / [thierry.barribaud@interieur.gouv.fr](mailto:thierry.barribaud@interieur.gouv.fr) 02 47 33  
80 69

ZONE GENDARMERIE [referent-surete-ggd37@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:referent-surete-ggd37@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- Chef Jacques 02 47 31 37 03
- Adjudant-Chef Goureau 02 47 31 37 77

# Instruction NOR : INTK1711450 du 12 avril 2017 (suite)

## Distinction risque majeur et menace terroriste

Risque majeur ( accident technologique, industriel, tempête...)  
**intervention** des services d'incendie et de secours  
**appel au 18**

Attentat - intrusion (menace directe ou indirecte , attaque armée)  
**intervention** des forces de l'ordre  
**appel au 17**

Deux documents à élaborer

Un PPMS « risque majeur »

Un PPMS « attentat-intrusion »

# PPMS-AI / PPMS RM»

- Présenté au conseil d'administration
- Coordination pour la définition des procédures cohérentes sur le temps scolaire et les temps périscolaires
  - déclenchement signal d'alarme
  - lieux de mise en sûreté
- Au moins un exercice est réalisé chaque année

PPMS AI avant le 18 octobre 2019

**PPMS RM avant le 15 février 2020**

# Mesures de sécurité – Plan Particulier de Mise en Sûreté Attentat –Intrusion (PPMS AI)

- mise à jour PPMS attentat-intrusion
- organiser un exercice attentat-intrusion
- alarme attentat-intrusion en 8 points
- aide au diagnostic de [mise en sûreté](#) à l'école

# Plan Particulier de Mise en Sûreté Attentat –Intrusion (PPMS AI)

## Mettre à jour le PPMS attentat-intrusion

Guide à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement

- **Introduction**

- **1. Description de l'école ou de l'établissement scolaire**
- **2. Les liens avec l'extérieur**
- **3. Déclencher l'alarme**
- **4. Alerter**
  - **4.1. Quel numéro appeler ?**
  - **4.2. Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ?**
- **5. Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'école ou de l'établissement scolaire**
  - **5.1. S'échapper**
  - **5.2. S'enfermer**
  - **5.3. Faire un état de la situation**
- **6. Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'école ou de l'établissement scolaire**
- **7. Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect**
- **8. Lever l'alerte**

En matière de communication, seul le rectorat définit la conduite à tenir.

- **Quelques liens utiles**

# Plan Particulier de Mise en Sûreté Attentat –Intrusion (PPMS AI) Organiser un exercice attentat-intrusion (1)

Son objectif est de :

:

- » Vérifier la **reconnaissance de l'alarme** attentat-intrusion et de **son audition** en tout point de l'école ou de l'établissement scolaire,
- » Vérifier les **comportements réflexes** des membres de la communauté éducative (s'échapper, s'enfermer),
- » Éventuellement, **tester la chaîne d'alerte** (descendante/remontante), l'alerte aux forces de sécurité,
- » Les trois phases de l'exercice « attentat-intrusion »,

## La préparation de l'exercice

**La sensibilisation** : sensibiliser l'équipe éducative, les parents et les élèves.

# Plan Particulier de Mise en Sûreté Attentat –Intrusion (PPMS AI)

## Organiser un exercice attentat-intrusion (2)

### Les comportements réflexes

- **S'échapper**

Deux conditions : Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger et être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves.

- **S'enfermer**

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement : rester dans la classe et Verrouiller la porte.

Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur et rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

### L'évaluation

Le retour d'expérience permet d'actualiser chaque année le PPMS et d'améliorer les points identifiés.

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=115583](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115583)

# Plan Particulier de Mise en Sûreté Attentat –Intrusion (PPMS AI) L'alarme « attentat-intrusion » en 8 points

1 - Il n'y a pas de dispositif technique particulier et obligatoire défini au plan national pour l'alarme « attentat-intrusion ».

:

2- L'alarme « attentat-intrusion est **différente de l'alarme incendie**.

3 – Un dispositif d'alarme « attentat-intrusion » **le plus adapté** à la configuration de l'établissement (site étendu ou pas, un ou plusieurs bâtiments, équipement déjà existant...) et au public d'élèves concerné.

4 - Le financement de l'alarme est généralement une dépense d'investissement, relève de la responsabilité du propriétaire de l'établissement.

5- L'efficacité du dispositif d'alarme ne se mesure pas à son coût ni à son niveau et évaluée lors des retours d'expérience des exercices.

6- L'alarme est **audible sur l'ensemble du site**.

7- Le dispositif d'alarme est **prioritairement sonore** (sonneries, sirènes, haut-parleurs, mégaphones, sifflets...), ce qui n'exclut pas la mise en place de systèmes complémentaires d'alerte tels que l'ENT de l'établissement<sup>2</sup>, les dispositifs lumineux, les panneaux à affichage variable, l'utilisation de SMS ou encore l'ouverture d'une fenêtre sur l'écran de l'ordinateur.

8 - L'alarme peut être déclenchée à partir de plusieurs endroits, chacun. À défaut, **tous les personnels connaissent la procédure définie**

## aide au diagnostic de mise en sûreté à l'école

Le diagnostic de [mise en sûreté](#) est un préalable à la mise en place ou au renforcement des mesures destinées à réduire et limiter préventivement les effets d'un attentat-intrusion.

Il prend en compte :

- L'environnement
- Les abords extérieurs
- La clôture
- Le contrôle des accès
- l'espace périmétrique, compris entre les accès et le(s) bâtiment(s)
- La sécurisation des bâtiments

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=115583](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115583)

# Posture Vigipirate: Sécurité renforcée

## Risque attentat jusqu'au 14 mai 2020

- Renforcement de la surveillance des accès aux bâtiments
- Sécurisation des manifestations
- Sécurisation des déplacements scolaires
- Contrôle visuel aléatoire des sacs
- Vérification de l'identité des personnes étrangères à l'établissement (registre)

# Posture Vigipirate

- » Affichage du [logogramme](#) « Sécurité renforcée-risque attentat » et des consignes de sécurité
- » Sensibilisation aux [mesures](#) de cyber sécurité
- » Respect par les organisateurs de voyages scolaires à l'étranger des [consignes préconisées](#) par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères

# Logogramme « Sécurité renforcée-risque attentat »

## SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



### POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

 <p>Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement</p>	 <p>Contrôle visuel des sacs</p>
 <p>Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement</p>	 <p>Ne stationnez pas devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève</p>
 <p>Évitez les attroupements devant l'établissement</p>	 <p>Signalez tout comportement ou objet suspect</p>
 <p>Organisation de trois exercices de sécurité</p>	 <p>Sorties scolaires autorisées, consignes relatives aux voyages scolaires sur <a href="http://education.gouv.fr/vigipirate">education.gouv.fr/vigipirate</a></p>

### PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations et les consignes à suivre en cas d'alerte à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)



LE COMPTE "TITTER"  
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)

Téléchargez l'application SAIP sur votre smartphone afin d'être avisé en cas d'alerte



[gouvernement.fr/appli-alerte-saip](http://gouvernement.fr/appli-alerte-saip)



Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement

